



SAINT  
ÉTIENNE  
DU  
ROUVRAY

CCAS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 4 juillet 2023

# Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-07-04-47 | Association "Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral" - attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023**  
**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11  
Nombre de pouvoir : 3  
Nombre d'excusés : 3  
Convoqué le 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

### **Etaient présents :**

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Didier Burg, Madame Danielle Boulais, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Madame Michèle Henry.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Didier Burg.

### **Etaient excusés sans pouvoir :**

Monsieur Joachim Moyse , Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon.



CCAS 04/07/2023

**Vu :**

- L'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport de présentation,

**Considérant :**

- La demande de subvention adressée par l'association « Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral »,
- Le projet de l'association visant à favoriser, maintenir et restaurer la relation entre l'enfant et son parent ou grand-parent incarcéré,
- Les frais de fonctionnement de cette association pour mener son projet,
- L'intervention de l'association auprès de 5 familles habitant Saint-Étienne-du-Rouvray, dont l'un des membres est incarcéré (soit 11 enfants concernés).

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association « Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral » pour l'année 2023.

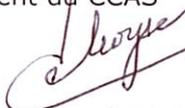
**Précise que :**

- Cette subvention sera versée directement sur le compte de l'association « Relais Enfants Parents en Milieu Carcéral »,
- Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire du CCAS prévue à cet effet.

**Résultat du vote :**

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230704-2023-07-04-47-DE

Publié ou notifié : **13 JUL. 2023**